

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 28 mai 2025

PRESENTS (9) : Mrs VIRONNEAU Jean-Philippe, EYMAS David, DAVID Alain, ROUMEGOUX Laurent, VISCARDI Aurélien, MESTADIER William, YVON Thibaud, Mmes Valérie VOGELWEID, Fanny SERRE.

EXCUSES (3) : Mrs Joël CAURRAZE, Manuel AGUILAR, Mme Priscillia LAJUS.

Secrétaire de séance : Laurent ROUMEGOUX

DELIBERATION 2025-06-01

DELIBERATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE au 4 Le Bourg (ancienne adresse) et au 298 Route de Savignac ont occasionné l'implantation d'un poste transformation/le passage d'une ligne souterraine sur une parcelle cadastrée section : WA n°158 – 233 – 235 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMERCE :

Discussion autour du Multiple Rural, de la difficulté à obtenir le Consuel réflexion sur la possibilité d'utiliser un groupe électrogène pour le 14 juin.

Des échanges ont lieu en vue de l'inauguration de l'épicerie, proposition d'offrir une bière afin de promouvoir cette activité présente dans les propositions du Multiple rural tout comme un relais colis, un point poste et un tabac.

Le Conseil Municipal fait un point sur les présents et les absents pour l'inauguration.

Les aménagements extérieurs sont prévus la semaine prochaine, les fleurs ne seront pas visibles pour l'inauguration mais il sera possible d'agrandir légèrement la terrasse comme évoqué lors d'une réunion de chantier. L'entreprise de terrassement aura même la possibilité de la carreler sans augmenter le budget prévu.

L'enseigne VIVAL étant une succursale de Casino le Multiple Rural changera son enseigne par la suite en Casino.

Mr le Maire annonce que le Bar se nommera « Le P'tit Saint Martin »

VOIRIE :

Mr Roumégoux explique que des travaux seront à prévoir en vue de refaire une route de la commune qui a été abîmée à cause d'un engin à chenille. L'entreprise refuse de se tenir pour responsable est nie le fait que son engin est à l'origine des dégâts causés. Mr Roumégoux a laissé un message, il est dans l'attente d'une réponse.

BATIMENTS :

Mr le Maire explique que l'appartement n°8 n'est toujours pas terminé, la VMC va être posée par l'entreprise CABANAT. La mise en location est repoussée ultérieurement.

Un devis a été demandé pour la toiture et les gouttières du bâtiment à côté de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le secrétaire de séance
Laurent ROUMEGOUX

Le Maire,
Jean-Philippe VIRONNEAU